



Commission scolaire  
DES PHARES

# Rapport annuel 2013-2014





## **Table des matières**

Message du président et de la directrice générale par intérim .....	1
Conseil des commissaires .....	2
Comités formés au sein du conseil des commissaires.....	2
Rapport du comité d'application du code d'éthique et de déontologie.....	2
Profil de la Commission scolaire des Phares .....	3
La clientèle 2013-2014 .....	3
Une commission scolaire branchée.....	3
Le personnel .....	4
Planification stratégique de la Commission scolaire et Convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.....	6
Planification stratégique 2009-2014, un phare vers la réussite.....	6
Gestion efficiente : amélioration des processus administratifs.....	6
Services éducatifs.....	7
L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans.....	7
L'amélioration de l'anglais langue seconde.....	10
L'amélioration de la langue française .....	11
L'amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage .....	15
L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements .....	15
L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans dans les parcours de la formation professionnelle .....	16
La formation continue.....	17
Quelques-unes des réalisations significatives de l'année 2013-2014... ..	18
Ressources financières.....	21
État des résultats pour l'exercice se terminant le 30 juin 2014.....	21
Ressources matérielles .....	22
Ressources informatiques .....	22
Transport scolaire.....	23
Immeubles et équipements .....	23
Rapport sur l'intimidation et la violence .....	26

Gestion des plaintes.....	27
Rapport de la protectrice de l'élève .....	28
Le processus de traitement des plaintes.....	28
Une vue d'ensemble des dossiers soumis en 2013-2014 .....	28
Observations .....	29

## **Message du président et de la directrice générale par intérim**

Nous sommes heureux de vous présenter le *Rapport annuel 2013-2014* de la Commission scolaire des Phares. Celui-ci fait état des travaux réalisés au cours de l'année et qui découlent de notre entente de partenariat convenue avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

L'année 2013-2014 se résume en réussites, changements, collaboration et persévérance afin de préserver le service à l'élève. Vous pourrez constater à la lecture de ce rapport que nous sommes une commission scolaire dynamique et animée par des projets axés sur la réussite. Nos équipes de travail innovent et continuent de placer l'élève au tout premier plan!

Une réflexion avec tout le personnel s'est déroulée afin d'orienter notre vision et notre nouveau plan stratégique. Un vaste chantier de consultation s'est mis en place. Nous avons pu recueillir les points de vue des élèves, des parents, des enseignants, des décideurs et des partenaires. Le Plan stratégique 2015-2020 entrera en vigueur au cours du printemps 2015.

Assurément, notre situation financière est toujours préoccupante. La Commission scolaire veut préserver les services disponibles auprès des élèves. Pour y arriver, et pour répondre à la compression de 5,435 M\$ imposée par le gouvernement du Québec, elle a dû adopter un budget déficitaire et hausser la taxe scolaire. Malgré cette compression et notre plan de retour à l'équilibre, nous avons pu constater et apprécier l'effort de chaque équipe de travail de notre organisation.

Nous poursuivons donc dans cette veine d'énergie et de solides convictions qui agissent comme un puissant vecteur de fierté d'appartenir à cette belle organisation qu'est la Commission scolaire des Phares.

Les années à venir nous amèneront à relever des défis certes gigantesques, mais que nous espérons des plus stimulants!



## Conseil des commissaires

Élu le 4 novembre 2007, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares était formé de dix-neuf commissaires et de deux commissaires-parents, élus chaque année par le comité de parents.

Le conseil des commissaires a tenu 19 séances au cours de l'année 2013-2014, soit 10 séances ordinaires, 8 ajournements et 1 séance extraordinaire. Les commissaires ont également tenu 24 comités pléniers. Ce conseil a été dissout le 22 septembre 2014 pour laisser place aux élections scolaires.

Depuis les élections du 2 novembre 2014, le nouveau conseil, présidé par M. Gaston Rioux, élu au suffrage universel compte dorénavant 9 commissaires auxquels s'ajoutent 3 commissaires parents.

## Comités formés au sein du conseil des commissaires

En plus des comités constitués en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*<sup>1</sup>, les élus ont formé les comités suivants :

- Comité d'évaluation du directeur général;
- Comité des relations professionnelles;
- Comité des affaires internes;
- Comité sur le plan stratégique;
- Comité de travail sur l'enrichissement;
- Comité sur le développement de la formation professionnelle;
- Convention de partenariat – Comité de pilotage;
- Comité sur les quartiers scolaires.

## Rapport du comité d'application du code d'éthique et de déontologie

Au cours de l'année 2013-2014, aucune plainte n'a été soumise.

Les activités du conseil des commissaires sont régies par la *Loi sur l'instruction publique*. De plus, tous les commissaires doivent respecter un code d'éthique et de déontologie. Il est disponible sur le site Internet de la Commission scolaire des Phares<sup>2</sup>.



Raymond  
Tudeau,  
président



Daniel  
Arseneault



Élisabeth  
Beaudoin



Steve Boucher



Noëlla  
Bourdages



Raynald Caissy



Jacques  
Deschênes



Sara Deschênes



Louise Dionne



Claude Fortin



Marie-Claude  
Hamel



Gilbert Labrie



Dany Landry



Karène Langlois



Jean-Maurice  
Lechasseur



Lise Lévesque



Luc Marcoux



Pauline Michaud



Sylvain Pleau



Guy Potvin



Alain Rioux

<sup>1</sup> Comité de gouvernance et d'éthique, Comité de vérification, Comité des ressources humaines, Comité consultatif de transport.

<sup>2</sup> <http://www.csphares.qc.ca/documents/pdf/reglements/REGLEMENT-39.pdf>

## **Profil de la Commission scolaire des Phares**

Présente sur un territoire de plus de 5 000 kilomètres carrés, la Commission scolaire des Phares couvre les municipalités régionales de comté (MRC) de Rimouski-Neigette et de La Mitis.

Le territoire s'étend donc des municipalités de Métis-sur-Mer à Saint-Fabien et de La Rédemption à Esprit-Saint. Parmi les municipalités desservies, on retrouve les deux principaux pôles urbains que sont Rimouski et Mont-Joli.

Du côté du parc immobilier, la Commission scolaire compte 44 immeubles, dont 23 écoles, 2 centres de formation professionnelle, 2 centres de formation générale des adultes ainsi qu'un centre administratif.

### *La clientèle 2013-2014*

Notre commission scolaire offre des services à près de 10 000 élèves, du préscolaire au secondaire ainsi qu'en formation professionnelle et en formation générale des adultes. Des services aux entreprises sont également disponibles.

<b>Ordres d'enseignement</b>	<b>Nombre d'élèves</b>
<b>Préscolaire et primaire</b>	4 103
<b>Secondaire</b>	3 169
<b>Formation professionnelle</b>	895
<b>Formation générale des adultes (temps plein et partiel)</b>	1 201

### *Une commission scolaire branchée*

Depuis 2013, la Commission scolaire des Phares est dotée d'une page Facebook. Principalement alimentée par la Direction générale, la page permet d'informer la population et de créer un lien de proximité avec elle.

Y sont publiés les communiqués de presse et les activités en cours au sein de ses établissements.

Au moment de rédiger le présent rapport annuel, ce sont 1 435 personnes qui suivent quotidiennement les publications de la Commission scolaire.

**Suivez-nous!**

<https://www.facebook.com/csphares>



## Le personnel

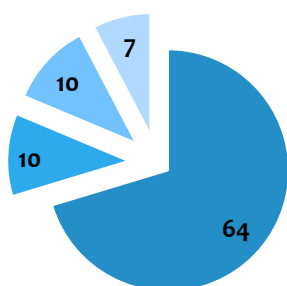
Avec un peu plus de 1 800 employés, la Commission scolaire forme une grande équipe qui œuvre quotidiennement à assurer des services aux élèves.

Par leurs actions, notamment l'enseignement, l'entretien des bâtiments, la mise à jour des systèmes informatiques, la sécurisation des immeubles ou encore l'accomplissement de tâches administratives, les membres de l'organisation veillent à l'instauration et au maintien des conditions favorables aux apprentissages des élèves.

Tous permettent à la Commission scolaire des Phares d'offrir un soutien et un accompagnement qui répondent avec acuité aux aspirations des élèves ainsi qu'à celles du milieu.

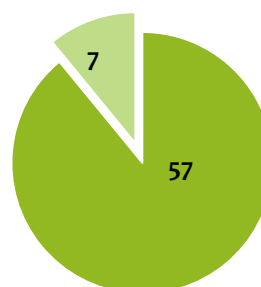
Les graphiques qui suivent démontrent, un peu plus en détail, la répartition des employés selon les différents secteurs.

### Personnel professionnel



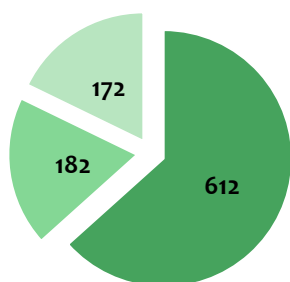
- Temps plein
- Temps partiel
- Listes de priorité
- Personnel temporaire

### Personnel cadre et hors-cadre



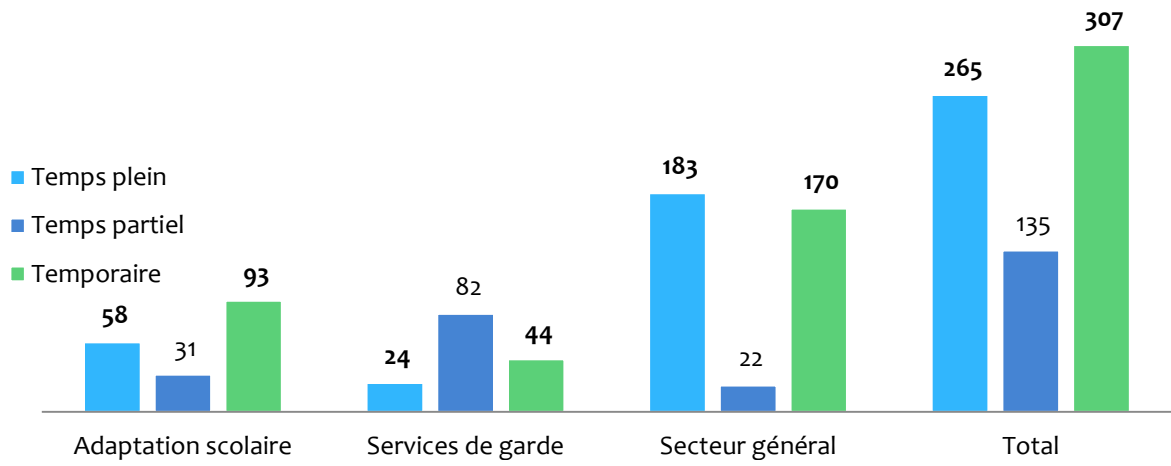
- Temps plein
- Temporaire

### Personnel enseignant



- Temps plein
- Listes de priorité
- Personnel temporaire

### Secteur du soutien

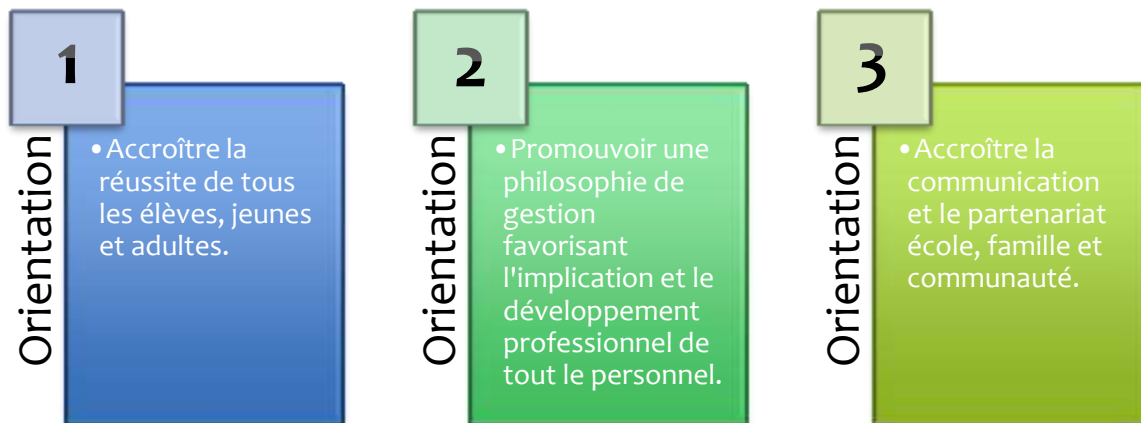


## **Planification stratégique de la Commission scolaire et Convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

Cette section du rapport annuel présente les faits saillants permettant de rendre compte des actions qui illustrent la mise en œuvre de la Convention de partenariat qui lie la Commission scolaire des Phares au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Cette convention, signée en août 2010 et qui repose essentiellement sur l'orientation 1 de la planification stratégique 2009-2014, comprend six buts ainsi que des cibles de résultats pour les objectifs associés à ces buts.

Pour leur part, les orientations 2 et 3 se traduisent par des actions inhérentes à la gestion et aux communications. En effet, la philosophie de gestion en place à la Commission scolaire des Phares vise à favoriser l'implication et le développement professionnel de tous ses acteurs. Elle est notamment perceptible dans nos programmes de formation continue et d'accompagnement du nouveau personnel. Quant à l'orientation relative à la communication et au partenariat école-famille-communauté, les actions mises en œuvre permettent de soutenir la collaboration de l'organisation avec les différents acteurs du monde municipal, du sport ou encore de la santé et des services sociaux. Ces actions permettent également une meilleure diffusion des réalisations des établissements.

### *Planification stratégique 2009-2014, un phare vers la réussite*



### *Gestion efficiente : amélioration des processus administratifs*

C'est depuis 2009 que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport convient avec les commissions scolaires d'une convention de partenariat. En exposant des cibles et les moyens fixés pour les atteindre, cette convention encourage les commissions scolaires à prendre le virage d'une gestion axée sur les résultats.

Les Services éducatifs, tout comme l'ensemble de nos établissements, ont saisi cette opportunité pour développer, tout au long de l'année 2013-2014, un outil de gestion favorisant une meilleure cohérence des actions menées en lien avec notre convention de partenariat.

Le Cadre de gestion intégrée des Services éducatifs s'inscrit dans une démarche de priorisation des interventions à réaliser dans les milieux. Cette démarche tient compte à la fois du plan stratégique, de la convention de partenariat, des priorités identifiées par la direction générale et des besoins exprimés par les écoles. Elle guide l'analyse des besoins, l'identification des pratiques probantes et l'établissement de mécanismes de suivi et d'évaluation. Cet instrument de gestion s'actualisera progressivement en 2014-2015.

## Services éducatifs

La réussite des élèves est au cœur des préoccupations de tous, particulièrement de l'équipe des Services éducatifs. L'ensemble des établissements du territoire peut compter sur une équipe multidisciplinaire qui offre des services d'appui aux apprentissages et des services de soutien à l'enseignement.

Les interventions de cette équipe sont complémentaires entre elles et sont essentielles à la réussite des élèves. Elles s'articulent autour des cinq buts enchâssés dans la convention de partenariat et elles sont sommairement décrites dans les lignes qui suivent.

### *L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans*

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans;</li> <li>• Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans;</li> <li>• Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans chez les garçons;</li> <li>• Augmenter le taux de sorties annuelles avec diplôme ou qualification;</li> <li>• Réduire le nombre total de décrocheurs au secondaire;</li> <li>• Réduire le nombre total de décrocheurs chez les garçons au secondaire;</li> <li>• Réduire le nombre de décrocheurs au 1er cycle du secondaire;</li> <li>• Réduire le nombre de décrocheurs en 5e secondaire;</li> <li>• Accroître l'obtention d'un diplôme en formation professionnelle, peu importe le programme;</li> <li>• Accroître le niveau de persévérance scolaire des élèves à l'intérieur de chaque centre de formation.</li> </ul>
------------------	---

Taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans	
Commission scolaire des Phares	Ensemble du Québec
2010 : 70,4 %	2010 : 72,3%
2013 : 75,1 %	2013 : 75,8 %

L'augmentation de la diplomation ou de la qualification est au cœur des préoccupations de la Commission scolaire. Tous les intervenants qui y œuvrent sont amenés à bonifier et ajuster leurs

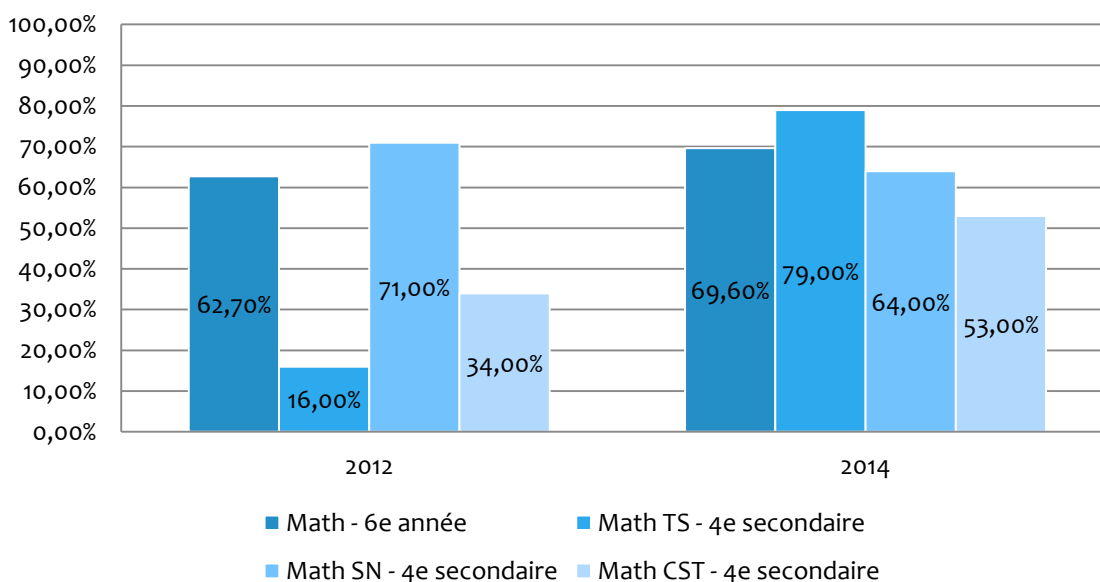
actions afin de suivre l'évolution des besoins de la clientèle. L'enjeu est d'identifier les leviers les plus porteurs afin de favoriser la réussite des élèves. Dans les lignes qui suivent, nous mettrons en exergue nos principales réalisations entourant les mathématiques, l'histoire et l'éducation à la citoyenneté de même que l'anglais.

### Mathématiques

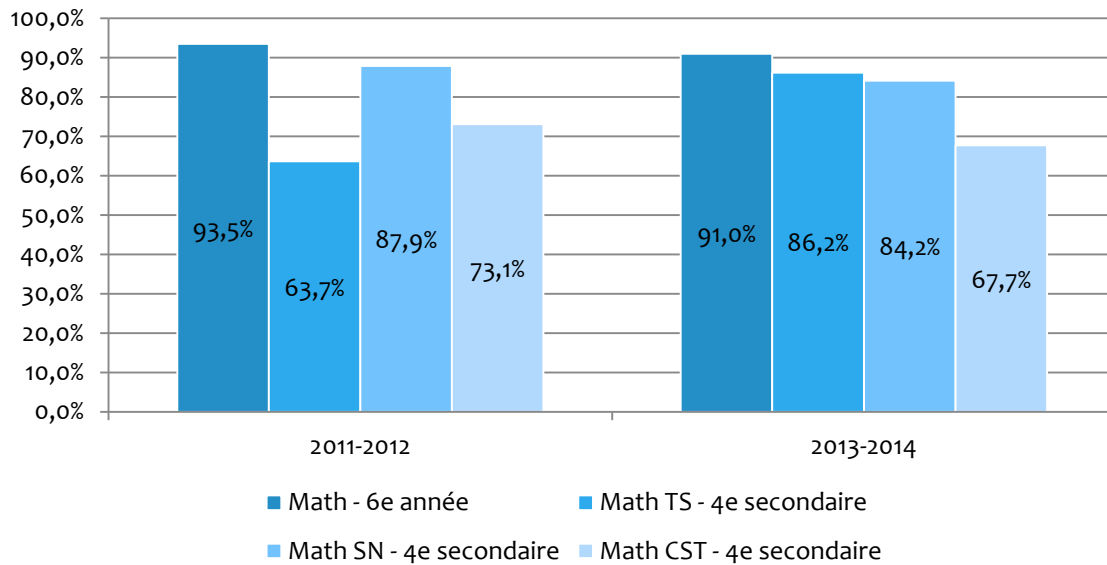
À la fin du 3<sup>e</sup> cycle du primaire et en 4<sup>e</sup> secondaire, des épreuves sont imposées par le MELS. Globalement, les taux de réussite à ces épreuves sont satisfaisants. Le taux de réussite entre les garçons et les filles est équivalent et ce, peu importe le niveau. Plusieurs accompagnements ont été effectués dans les écoles afin de soutenir les enseignants.

Différents programmes de mathématiques sont offerts au deuxième cycle du secondaire. Il s'agit des mathématiques *Technico-Sciences* (TS), des mathématiques *Sciences naturelles* (SN) et des mathématiques *Culture, Société et Technique* (CST).

Taux de réussite à l'épreuve du MELS



### Mathématiques (global)



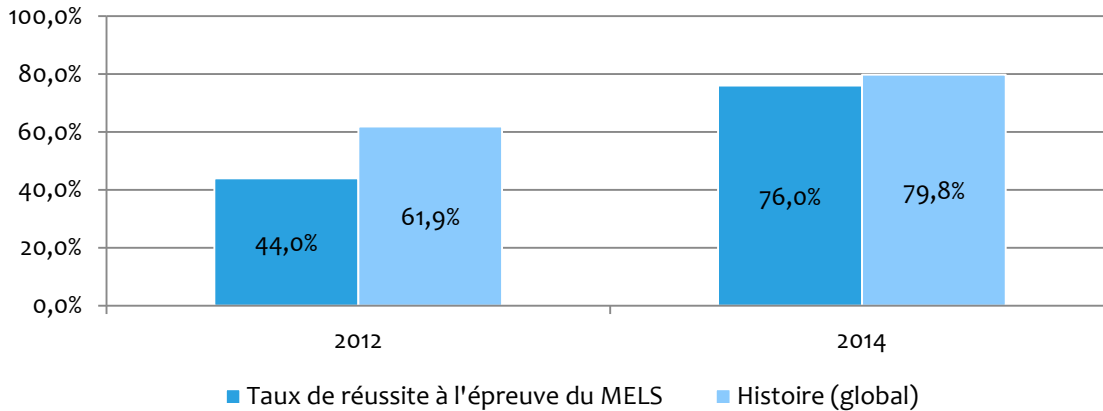
Parmi les accompagnements offerts, mentionnons celui des écoles identifiées dans le cadre de la mesure *Agir autrement*. Ces dernières ont dégagé des préoccupations particulières pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques. Les enseignants de ces écoles ont bénéficié d'un accompagnement soutenu afin d'améliorer les pratiques tout en constituant une banque d'outils et d'animations.

En 2013-2014, toutes les orthopédagogues enseignantes en dénombrement flottant ont reçu les quatre derniers jours de formation de DEMMI; les quatre premiers ayant été reçus en 2012-2013. Rappelons que la **D**émarche d'**É**valuation en **M**athématiques pour **M**ieux **I**ntervenir est un référentiel issu de la réflexion collective d'une équipe de personnes-ressources des Services régionaux de soutien et d'expertise. Ce référentiel est destiné aux élèves présentant des difficultés ou troubles d'apprentissage de plusieurs régions du Québec. Cette démarche veut outiller les orthopédagogues à mieux identifier les difficultés de l'élève en vue de mettre en place une intervention appropriée qui lui permettra d'optimiser sa progression dans le développement de ses compétences en mathématiques. Au terme de ces deux années de formation et de mise en pratique, il est particulièrement intéressant de constater que les orthopédagogues notent une amélioration de leur sentiment d'efficacité professionnelle.

#### Histoire et éducation à la citoyenneté

En 2013-2014, un nouveau projet d'accompagnement a été offert aux enseignants de 4<sup>e</sup> secondaire de l'école Paul-Hubert à Rimouski afin de poursuivre le travail débuté en 2012-2013. Une dizaine de rencontres ont eu lieu. Celles-ci ont permis d'approfondir le processus d'enseignement-apprentissage des compétences associées au programme. D'autre part, les enseignants ont eu une formation sur les stratégies de lecture avec une conseillère pédagogique de français. Cet accompagnement semble porter ses fruits. En seulement deux ans, le taux de réussite à l'épreuve ministérielle a augmenté de 32 %.

### Taux de réussite des élèves Histoire et éducation à la citoyenneté - 4<sup>e</sup> secondaire



#### L'amélioration de l'anglais langue seconde

Dans l'optique d'accroître la diplomation et la qualification, nous avons doté notre convention de partenariat d'un sixième but qu'il convient d'aborder ici. Celui-ci vise la maîtrise de l'anglais langue seconde.

#### Objectifs

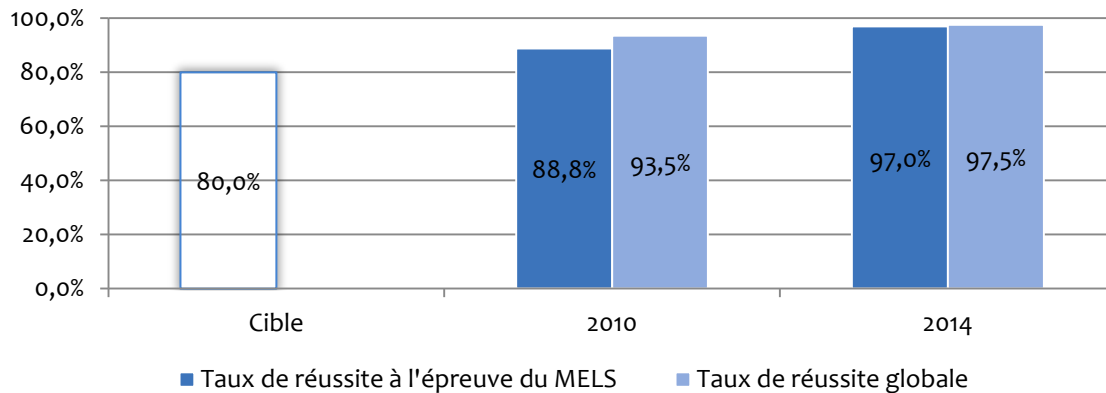
- Accroître le niveau de réussite globale en anglais des élèves du secondaire;
- Augmenter la compétence des élèves en anglais langue seconde, particulièrement la compétence *Comprendre des textes lus et entendus*.

L'augmentation du taux de réussite en anglais, langue seconde, lorsque l'on compare les résultats de 2010 à ceux de 2014, démontre l'importance du soutien et de l'accompagnement offert aux enseignants. De par cette collaboration, nous assurons la mise en place d'éléments incontournables au développement des compétences du programme d'anglais langue seconde.

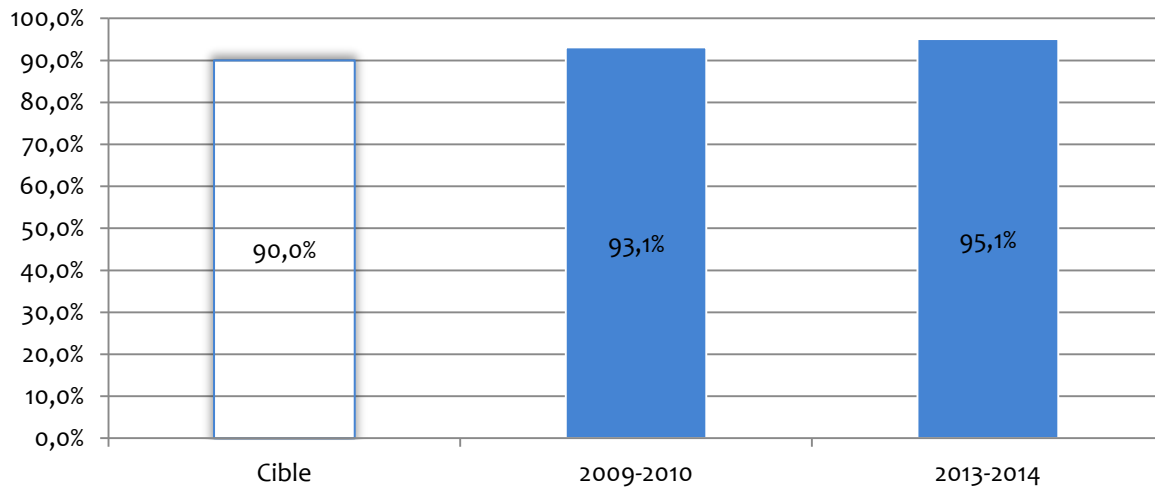
La pierre angulaire du programme *Anglais langue seconde* porte sur le développement de la compétence *Interagir oralement en anglais*. Ceci étant au cœur du travail quotidien en classe d'anglais, il est significatif de noter les actions mises en place à la suite d'une formation offerte aux enseignants. Cette dernière reposait sur une analyse effectuée par le MELS des productions d'élèves lors de l'épreuve unique. La formation a permis d'identifier les forces et les faiblesses des élèves tout en ciblant les interventions à privilégier afin d'améliorer l'apprentissage de cette langue seconde.

Notons également que, grâce à une mesure financière du MELS dédiée à la didactique des langues secondes, de la formation a été dispensée et des comités de travail ont été mis en place concernant l'intégration des technologies de la communication et la différenciation pédagogique. De plus, la Commission scolaire a accueilli des moniteurs de langue dans quelques écoles. Leur présence apporte un soutien notable aux apprentissages des élèves.

### Taux de réussite des élèves en anglais langue seconde Programme de base - 5<sup>e</sup> secondaire



### Anglais global - 5<sup>e</sup> secondaire



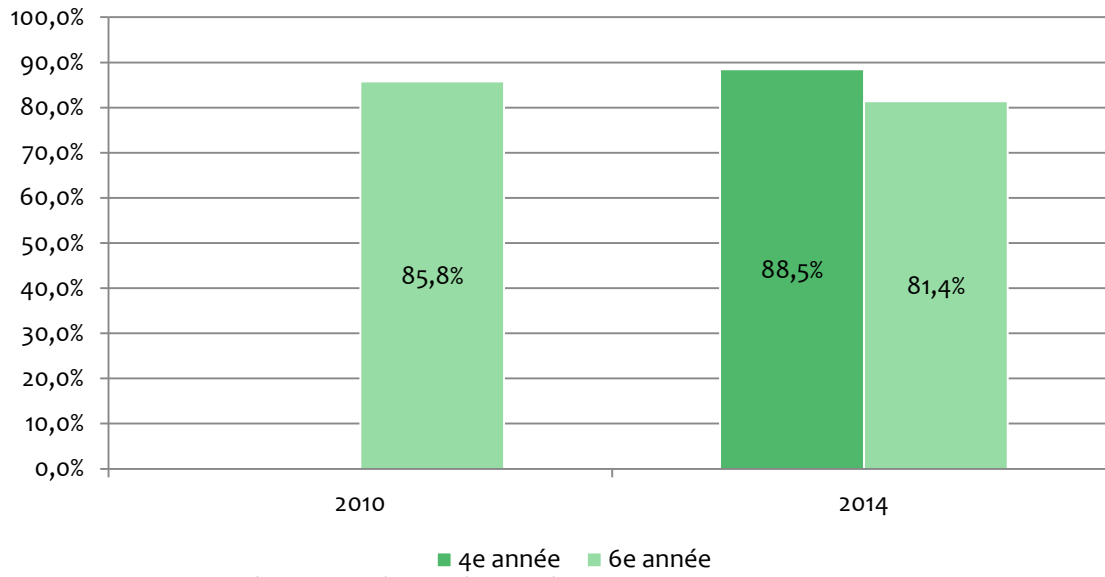
### L'amélioration de la langue française

#### Objectifs

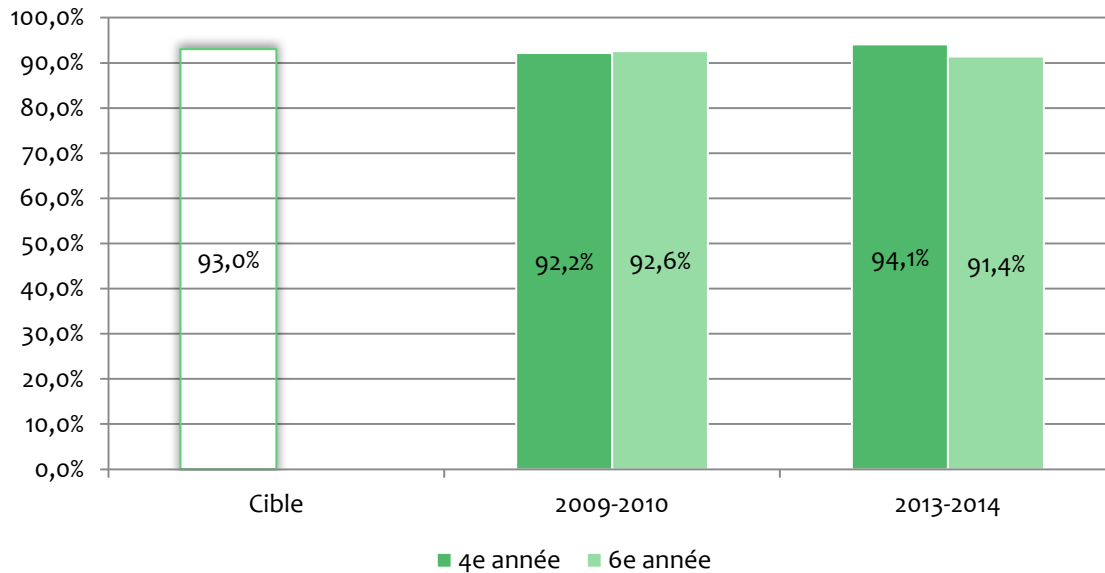
- Accroître le niveau de réussite en lecture des élèves du primaire;
- Accroître le niveau de réussite en écriture des élèves du primaire;
- Accroître le niveau de réussite en français écrit des élèves du secondaire;
- Accroître le niveau de réussite globale en français des élèves du secondaire.

En français, le MELS impose des épreuves en lecture (primaire) et en écriture (primaire et secondaire). Au primaire, le taux de réussite aux épreuves de lecture et d'écriture et le taux global de réussite sont très satisfaisants. On observe un taux de réussite plus élevé au deuxième qu'au troisième cycle du primaire, et ce, aussi bien en lecture qu'en écriture. En 5<sup>e</sup> secondaire, une baisse significative des taux de réussite a été observée lors de l'épreuve de juin. Cette baisse a aussi été observée à l'échelle provinciale. Cette diminution a eu un effet sur le taux de réussite global en français, et par conséquent, l'écart pour atteindre la cible s'est creusé.

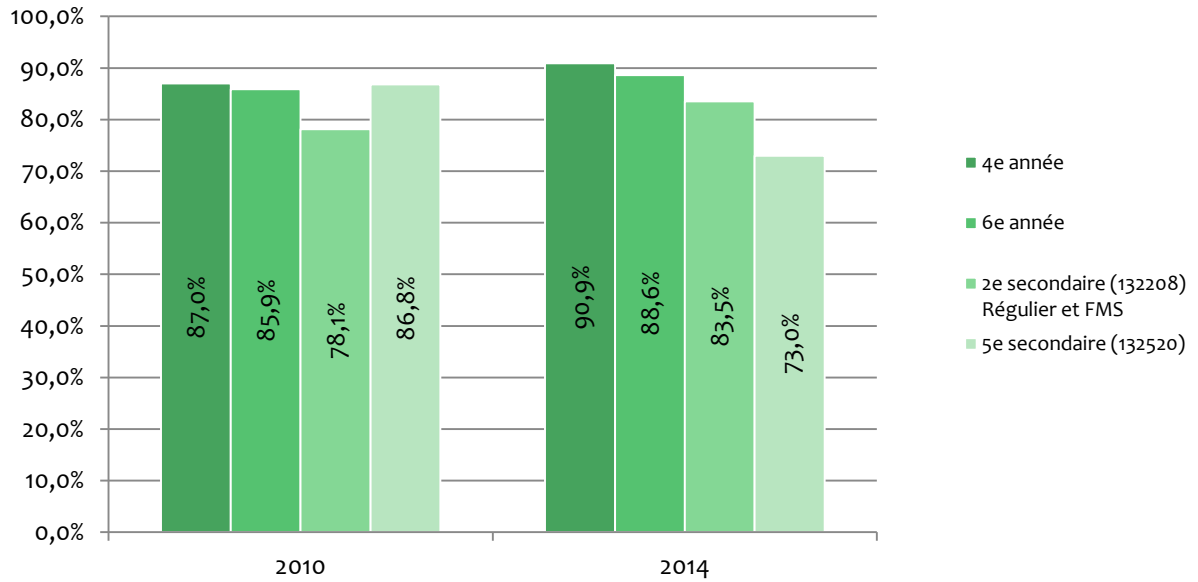
### Taux de réussite à l'épreuve du MELS - Lecture\*



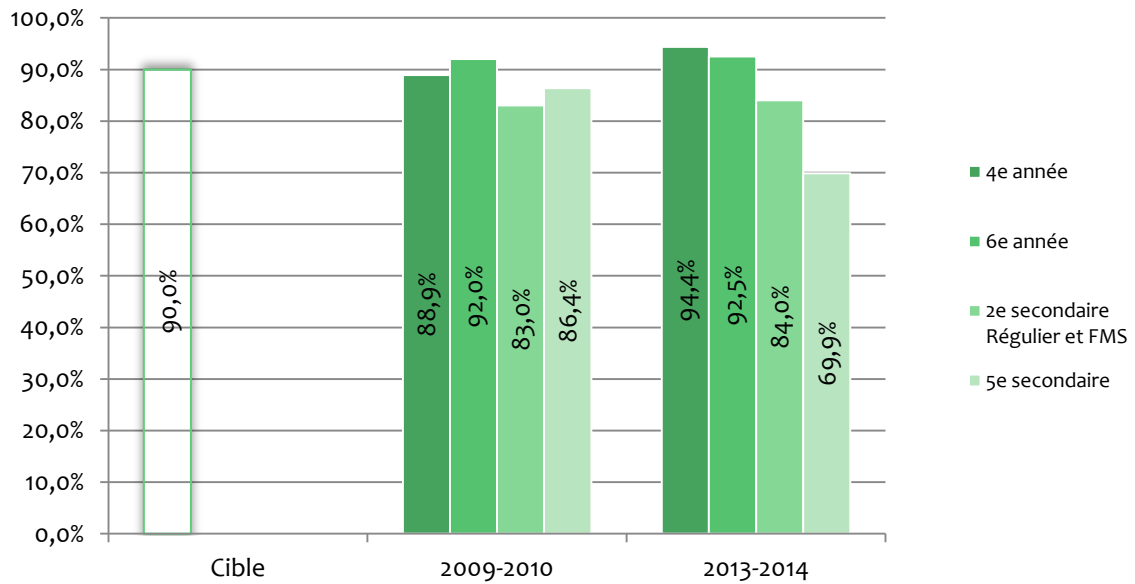
### Taux de réussite global - Lecture



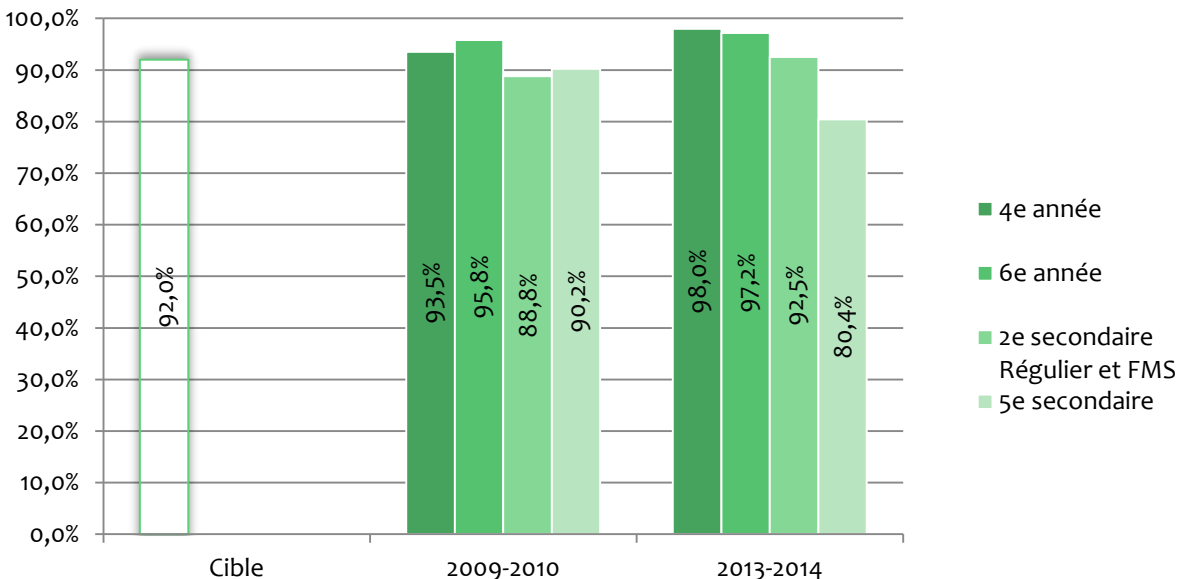
### Taux de réussite à l'épreuve du MELS - Écriture



### Taux de réussite global - Écriture



### Taux de réussite global - Français



Les actions qui permettent de cheminer vers les objectifs qui assurent un rehaussement de la maîtrise de la langue française reposent essentiellement sur des chantiers pédagogiques d'envergure. Ces derniers se conjuguent avec le maintien d'une vigilance constante à l'égard de la qualité de la langue. Ces chantiers sont explicités dans les lignes qui suivent.

Le *Référentiel en lecture pour les 10-15 ans* en est à sa deuxième année d'appropriation aux écoles du Mistral et Norjoli. L'école des Hauts-Plateaux-de la Source s'approprie quant à elle cet outil pour la première fois. De façon générale, les enseignants soulignent que les éléments contenus dans ce référentiel leur permettent de cibler davantage les objets d'apprentissage déterminants pour la réussite en plus de dégager les moyens appropriés d'interventions. En 2014-2015, les Services éducatifs projettent de faire connaître à l'ensemble des directions d'école ce référentiel.

Pour sa part, l'approche *CAP sur la prévention* propose aux écoles une démarche visant à prévenir les difficultés en lecture. Elle est progressivement implantée dans l'ensemble des écoles de niveau préscolaire et primaire de la Commission scolaire depuis 2008. En 2013-2014, plus de 65 enseignantes et enseignants du préscolaire et de la première année du premier cycle provenant de douze écoles ont été visés par de la formation et de l'accompagnement. La Commission scolaire entend poursuivre l'implantation de *CAP sur la prévention* dans les six écoles restantes en 2014-2015.

## L'amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

### Objectifs

- Augmenter la diplomation ou la qualification des élèves regroupés dans des classes avec mesures d'appui ou dans des classes spécialisées;
- Diminuer le décrochage scolaire des élèves regroupés dans des classes avec mesures d'appui ou des classes spécialisées;
- S'assurer que les 4 écoles SIAA appliquent les 6 voies de renforcement de la *Stratégie d'intervention Agir autrement*.

Depuis plusieurs années, la Commission scolaire a une préoccupation particulière concernant l'évaluation des capacités et des besoins des élèves ayant des besoins particuliers. Issue du travail de l'ensemble des personnes ressources de soutien et d'expertise de la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, une nouvelle démarche d'évaluation des capacités et des besoins a été proposée à la Commission scolaire en 2012-2013. Or, en 2013-2014, le déploiement de cette démarche s'est élargi aux psychoéducatrices et aux enseignantes de classes spécialisées tout en se poursuivant pour les orthopédagogues enseignantes et professionnelles. Cette démarche permettra d'aiguiller, avec plus d'efficacité encore, l'organisation des services offerts à nos élèves.

## L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements

### Objectifs

- S'assurer que chaque école a identifié sa problématique majeure relativement à la violence et qu'elle l'a intégrée à son plan de réussite;
- S'assurer que les écoles ont documenté la problématique concernée;
- S'assurer que les écoles ont réalisé les moyens prévus pour atteindre les objectifs et qu'elles en ont mesuré les résultats;
- S'assurer que chaque école est impliquée activement dans le programme *En mouvement vers un Québec en forme* et qu'elle a intégré cet aspect dans son plan de réussite;
- Rédiger une politique sur les saines habitudes de vie.

Puisque l'environnement dans lequel évolue l'élève peut grandement influencer sur ses apprentissages, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence continue d'être une préoccupation à la Commission scolaire. Les Services éducatifs ont amorcé le déploiement d'un protocole d'intervention auprès de l'ensemble des écoles des niveaux primaire et secondaire. Cet outil vise à soutenir le personnel afin de prévenir les situations d'intimidation ou de violence et d'intervenir de manière précoce lorsqu'une telle situation survient.

### **Cadre de référence à l'égard des difficultés de comportement**

La révision de nos interventions entourant la gestion de classe est également une avenue essentielle afin de favoriser l'établissement d'un climat propice aux apprentissages. Ainsi, les Services éducatifs ont poursuivi le déploiement du cadre de référence *L'intervention auprès des*

élèves ayant des difficultés de comportement, et ce, tant au primaire qu'au secondaire. Il est important de rappeler que ce déploiement s'est amorcé en 2012-2013 et qu'ainsi, cette démarche s'inscrit en continuité avec les actions des dernières années.

Accompagnées par une ressource régionale de soutien d'expertise, des conseillères pédagogiques ainsi que l'ensemble des psychoéducatrices ont animé une journée de formation à laquelle ont participé plusieurs enseignants. Cette rencontre a permis aux participants de discuter des pratiques en vigueur actuelles tout en les confrontant à celles reconnues par la recherche et considérées comme exemplaires. De plus, 5 écoles ont bénéficié d'une démarche soutenue d'appropriation de ce cadre. Cette démarche permet de mobiliser et d'engager l'ensemble de l'équipe-école dans la mise en place et le maintien d'un environnement sain et sécuritaire au plan comportemental. Une telle démarche favorise donc la bonification des pratiques qui ont cours dans l'établissement.

Par ailleurs, des sessions d'appropriation ont été offertes aux techniciens en travail social intervenant au primaire ainsi qu'aux techniciens en éducation spécialisée.

### *L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans dans les parcours de la formation professionnelle*

#### Objectif

- Augmenter le nombre de nouveaux élèves inscrits de moins de 20 ans en formation professionnelle.

Pour faciliter le cheminement de certains élèves désirant accéder rapidement à la formation professionnelle et maintenir leur intérêt pour l'école, les secteurs de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes ainsi que de la formation professionnelle ont uni leurs efforts en vue de mettre sur pied un projet de concomitance en soutien informatique. La concomitance permet à l'élève, ayant terminé sa 3<sup>e</sup> secondaire, d'entamer une formation professionnelle en soutien informatique tout en poursuivant sa formation générale de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire. Cela lui permettra, en deux ans et demi, d'obtenir une double diplomation, soit un DES et un DEP en soutien informatique. En plus de conduire à une double diplomation, la Commission scolaire souhaite en arriver à une entente avec une institution collégiale afin que l'élève, issu de ce parcours, se voit reconnaître des équivalences au niveau collégial dans le programme en informatique. Ultimement, l'élève pourrait obtenir une triple diplomation en 5 ans. Le développement de ce projet se poursuit en 2014-2015 afin d'accueillir, nous l'espérons, des élèves dans ce parcours dès septembre 2015.

L'école tient un rôle primordial dans l'accompagnement des élèves à l'égard de leur cheminement personnel et professionnel. Dès l'école primaire, les élèves sont invités à envisager leur avenir. Leurs réflexions sont notamment nourries par le biais de conférenciers ou par diverses sorties éducatives. Afin de soutenir les milieux lors de ces occasions, un guide pédagogique s'inscrivant dans l'esprit de l'approche orientante a été développé. Le guide *Pour*

une exploration gagnante vise en effet à outiller les enseignants des établissements primaires et secondaires dans la préparation d'activités pédagogiques axées sur la connaissance de soi et l'exploration de la formation professionnelle. En 2013-2014, il a été présenté à certains enseignants et nous visons un déploiement à plus grande échelle dans l'avenir.

### *La formation continue*

Dans la foulée de la deuxième orientation de la planification stratégique, il est à noter que la formation continue offerte à la Commission scolaire est généralement destinée au personnel en poste. Or, en 2013-2014, les Services éducatifs ont prodigué une formation aux enseignants suppléants. Ainsi, en février, les participants ont assisté à 4 ateliers portant sur la gestion de classe, la relation école-famille, l'approche orientante et l'intégration des technologies de l'information et des communications (TIC).

Aussi, dans leur volonté de supporter et de faciliter l'entrée dans la profession des enseignants qui en sont à leurs premières années d'exercice, la Commission scolaire des Phares et le Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis, offrent un programme d'insertion professionnelle au nouveau personnel enseignant. Ce programme accorde trois journées de formation aux nouveaux enseignants pendant l'année scolaire et met en place un processus d'accompagnement sous la forme de mentorat par un enseignant d'expérience. Ce programme permet d'assurer un appui au nouveau personnel enseignant et de favoriser une transition harmonieuse entre la formation initiale et la formation continue.



## Quelques-unes des réalisations significatives de l'année 2013-2014...



**Défi 24 h Chrono au Centre de formation de Rimouski-Neigette**

Cette activité a eu lieu les 19 et 20 novembre 2014 dans le cadre du plan d'action du Centre de formation sur la persévérance scolaire et mettait au défi les groupes d'élèves de trouver 50 objets insolites en 24 heures. Les deux groupes gagnants ont terminé la compétition avec 48 objets chacun.

Les activités parascolaires font partie de la lutte au décrochage scolaire. Selon plusieurs études sur la persévérance scolaire, le développement du sentiment d'appartenance des jeunes envers leur école et la participation à des activités parascolaires sont des facteurs qui peuvent prévenir le décrochage scolaire.



**Le projet *Le parascolaire contre le décrochage à l'école Paul-Hubert* a été couronné grand gagnant au concours AVIVA Assurance dans la catégorie Petit budget.**



Deux groupes d'élèves de troisième cycle de l'école l'Aquarelle ont eu la chance de vivre un *Radio Project*. Les groupes de cinquième et sixième année en anglais régulier et en anglais enrichi ont vécu l'expérience concrète de l'animation radio.

Durant quelques semaines, les cours d'anglais ont permis d'aborder l'animation radio sous plusieurs angles. Les élèves ont notamment assisté à une conférence portant sur la réalité du métier. Par la suite, les élèves se sont engagés dans une série d'activités d'apprentissage : la préparation d'une émission de radio, l'application de stratégies d'autocorrection, la compréhension d'un texte relatif au métier d'animateur radio et l'enregistrement d'une émission.



**Radio Project à l'école de l'Aquarelle**



« Pool » de lecture du CFA de Mont-Joli-Mitis

Le projet du « Pool » de lecture du Centre de formation des adultes de Mont-Joli-Mitis s'est vu mériter le Prix de reconnaissance pour encourager la lecture 2013-2014 du Plan d'action sur la lecture à l'école « Qui lira verra » dans la catégorie Prix efficacité, d'un montant de 500 \$.

Le « Pool » de lecture est un concours à caractère ludique et pédagogique. Les élèves doivent lire pour accumuler des points et ainsi avoir la chance de gagner des prix.

Dans le cadre de ce projet, une période de 30 minutes de lecture a été ajoutée à l'horaire quotidien des élèves et diverses activités ont également été organisées.



Pour développer et soutenir l'intérêt pour la lecture, un partenariat a été conclu avec la bibliothèque Lisette-Morin afin de garnir les bibliothèques des classes des enseignants de certaines écoles.

Un projet de lecture intergénérationnelle a aussi été mis en place à l'école de l'Envol.



Lauréat national au Concours québécois en entrepreneuriat le projet *Les boules de Les Boules* a remporté un prix de 2 000 \$ dans la catégorie primaire 3<sup>e</sup> cycle lors du Gala des grands prix Desjardins le 19 juin 2014 à Québec.

Le projet *Les boules de Les Boules* a pris naissance à l'école des Cheminots-de l'Envol, dans le village de Les Boules. Après avoir été initiés aux arts du cirque dans un cours d'éducation physique, des élèves ont eu l'idée de fabriquer leurs propres balles de jonglerie.



Les boules de Les Boules



**Campagne de sécurité routière aux abords de l'école Paul-Hubert**

L'école Paul-Hubert organise annuellement une activité de sensibilisation à la sécurité routière en zone scolaire. Lors de l'édition 2014, les organisateurs avaient pour cible la vitesse excessive, notamment en zone scolaire, et la sécurité aux passages piétons.

Des élèves, des enseignants et des membres de la direction de l'école Paul-Hubert, des représentants de la direction générale et des commissaires de la Commission scolaire des Phares, des conseillers municipaux, des étudiants en Techniques policières et des policiers de la Sûreté du Québec ont participé à l'activité.

**Des campagnes pour contrer l'intimidation et la cyberintimidation se sont déroulées dans plusieurs établissements.**

La Commission scolaire des Phares a été l'une des premières commissions scolaires à offrir le programme d'études révisé de Mécanique agricole au CFP de Mont-Joli-Mitis.

Le nouveau programme de Mécanique agricole est adapté aux plus récentes technologies informatiques intégrées à la machinerie agricole de pointe. Des enseignants du Centre, dont M. Claude-André Charest, ont notamment eu la tâche de le repenser afin de répondre aux besoins actuels de l'industrie en cette matière. Leurs élèves seront les premiers à en bénéficier.

Par ailleurs, compte tenu du partenariat conclu avec le MELS dans le cadre de la mesure de Financement de l'équipement de formation professionnelle pour les jeunes et les adultes, la Commission scolaire a fait l'achat de la machinerie agricole nécessaire pour dispenser ce programme d'enseignement complètement refondu.



**Programme d'études révisé de mécanique agricole**

(Crédit photo : Éric Cloutier)

**Des bourses d'études et des stages en entreprise ont été mis en place afin de soutenir les apprentissages des étudiants en mécanique agricole.**

## Ressources financières

La Commission scolaire a terminé l'année 2013-2014 avec un déficit d'exercice de 1 390 855 \$ sur des revenus totalisant 112 118 955 \$. Au terme de la même année, le surplus cumulé se situe à 1 193 196 \$.

Il est important de mentionner qu'en vertu de l'application de la règle du Ministère relative à l'utilisation du surplus cumulé, la Commission scolaire ne disposait d'aucun surplus libre au 30 juin 2014. En effet, le surplus cumulé de 1 193 196 \$ comprend la valeur des terrains et les provisions pour paiement d'avantages sociaux futurs (vacances, congés de maladie, etc.), ce qui constitue des valeurs comptables inutilisables pour financer un déficit annuel.

Le tableau présenté ci-après regroupe les dépenses par catégories d'activités et indique la provenance des revenus reçus par la Commission scolaire pour l'année 2013-2014.

### État des résultats pour l'exercice se terminant le 30 juin 2014

#### REVENUS

Taxe scolaire	15 675 783
Subvention de fonctionnement	87 783 905
Autres subventions et contributions	82 991
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	477 658
Ventes de biens et services	5 923 197
Revenus divers	2 081 435
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	93 986
	<hr/>
	112 118 955 \$

#### DÉPENSES

Enseignement et formation	53 431 812
Soutien à l'enseignement et à la formation	25 632 379
Services d'appoint	13 774 606
Activités administratives	4 134 011
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	12 013 637
Activités connexes	4 523 365
	<hr/>
	113 509 810 \$
	<hr/>
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(1 390 855) \$

## **Ressources matérielles**

À la Commission scolaire des Phares, les Services des ressources matérielles regroupent trois secteurs d'activités :

- Ressources informatiques;
- Transport scolaire;
- Immeubles et équipements.

### *Ressources informatiques*

Dans le secteur des ressources informatiques, la Commission scolaire a investi près de 735 000 \$. Cette somme a été dédiée à l'acquisition et au renouvellement des équipements et périphériques (parc de 5 500 ordinateurs) et dans la modernisation des équipements de réseautique et du centre de traitement informatique.

Encore cette année, le renouvellement des équipements réseautiques de pointe du centre de traitement informatique a nécessité un investissement d'environ 70 000 \$.

L'année scolaire 2013-2014 est la troisième de la mesure gouvernementale *L'école 2.0, la classe branchée*. L'installation des quelque 100 projecteurs numériques interactifs (PNI) acquis dans le cadre de cette mesure a été reportée à l'été et à l'automne 2014 et sera comptabilisée dans la prochaine année financière. Avec ces nouveaux équipements, environ 50 % de tous les projecteurs ont été achetés. Nous rappelons que la fin de la pose de tous les équipements est prévue pour l'été 2016. Au terme de cette mesure, chaque classe de notre commission scolaire sera munie d'un tableau numérique interactif pour l'enseignement et chaque enseignant disposera d'un ordinateur portable. Cette année, c'est un budget de 414 000 \$ qui est associé à cette mesure. Il s'agit sans conteste d'une mesure qui aura beaucoup d'effets bénéfiques pour la clientèle scolaire.

Le solde du budget d'investissements en informatique a principalement permis de continuer à renouveler les équipements informatiques affectés aux élèves (206 000 \$) et, dans une moindre mesure, à renouveler une partie des équipements affectés aux différents services administratifs (45 000 \$).

Des démarches ont également été entreprises cette année par la Commission scolaire et ses partenaires régionaux dans le dossier de l'exploitation du réseau de fibres optiques (Inforoute Bas-Saint-Laurent). En effet, d'importants équipements de transmission de données arrivent à leur limite de durée de vie utile et doivent être remplacés. Dans le respect des lois et règlements liés à l'approvisionnement public, la Commission scolaire des Phares et ses partenaires (la Commission scolaire des Monts-et-Marées, les quatre MRC du territoire, la Ville de Rimouski et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques), ont octroyé un contrat d'une valeur de 209 000 \$ à Telus pour le remplacement des équipements et leur mise en marche. La réalisation du contrat est prévue pour la prochaine année financière. Ce projet est vital pour le

fonctionnement de tous les partenaires de l'inforoute. Il est la preuve que les collaborations entre diverses entités d'une même région sont possibles, et ce, au bénéfice de tous.

Toujours dans le cadre du partenariat du réseau de l'inforoute, la Commission scolaire des Phares a également piloté un projet d'amélioration de ce réseau par l'ajout de tronçons de fibres optiques. Outre la Commission scolaire des Phares qui injectera 15 000 \$ dans ce projet, deux autres partenaires en profiteront. Les travaux se dérouleront en 2014-2015 et viendront sécuriser la relève des services informatiques sur le réseau en cas de sinistre au centre administratif. Le contrat a été octroyé à la firme Télécon.

### *Transport scolaire*

Chaque jour, c'est un peu plus de 6 000 élèves qui sont transportés sur le vaste territoire de la Commission scolaire. L'adjectif « vaste » correspond d'ailleurs très bien à la réalité puisque la flotte de 134 véhicules (122 autobus réguliers, 3 autobus adaptés et 9 véhicules de type familial) parcourt environ 11 000 kilomètres chaque jour.

L'année 2013-2014 marque également le déroulement de la cinquième et dernière année des contrats de transport scolaire avec tous les transporteurs. Des négociations ont eu lieu avec ces derniers à l'hiver et au printemps 2014 pour convenir d'un nouveau contrat de cinq ans qui viendra à échéance le 30 juin 2019.

Le budget du transport scolaire pour cette année s'élevait à 8,3 M\$.

### *Immeubles et équipements*

En 2008, un important projet d'économie d'énergie a été réalisé dans 5 bâtiments. Au terme de cette cinquième année de suivi des coûts d'énergie, les résultats sont comparables à ceux des années passées : l'économie énergétique annuelle par rapport à l'année de référence (2004-2005) s'éleva à 46 173 gigajoules soit 5 381 de plus que prévu. L'énergie ainsi économisée représente environ 4 872 tonnes de moins de CO<sub>2</sub> rejetées dans l'atmosphère. Ce projet permet des économies monétaires substantielles et il est anticipé que la période de retour sur l'investissement sera plus courte que celle initialement prévue. En effet, le terme de cette période sera fort probablement atteint au début de l'année 2014-2015 soit environ 18 mois plus rapidement que prévu; ce qui est très profitable pour l'organisation.



Grâce aux mesures *Maintien des bâtiments* et *Résorption du déficit d'entretien* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la Commission scolaire a réalisé 8 projets majeurs pour une somme globale de près de 1,7 million de dollars :

- Réfection d'une partie de la toiture de l'école Norjoli de Mont-Joli pour 128 000 \$;
- Réfection d'une partie de la toiture de l'école Élisabeth-Turgeon de Rimouski pour 229 000 \$;
- Réfection d'une partie de la toiture de l'école du Mistral de Mont-Joli pour 367 000 \$;
- Réfection de la fenestration d'une partie de l'école des Beaux-Séjours – D'Amours de Rimouski pour 140 000 \$;
- Réfection de la fenestration et des murs extérieurs de l'école des Sources de Saint-Anaclet-de-Lessard pour 178 000 \$;
- Réfection intérieure complète des blocs sanitaires principaux de l'école du Portage-de la Rivière de Sainte-Angèle-de-Mérici pour 194 000 \$;
- Réfection intérieure complète des blocs sanitaires principaux de l'école Saint-Jean de Rimouski, pour 326 000 \$;
- Réfection du fini de plancher du gymnase de l'école Boijoli de Saint-Narcisse pour 106 000 \$.

Un important projet à réaliser dans le cadre de cette mesure a été reporté d'une année. Il s'agit de la réfection complète du gymnase D-146 et de ses blocs sanitaires à l'école Paul-Hubert. Ce projet est évalué à près de 2 M\$.

En plus de ces projets, un montant additionnel d'environ 600 000 \$ a été investi dans plusieurs autres projets de moindre importance visant le maintien des bâtiments, et ce, à partir de l'enveloppe régulière d'immobilisation de la Commission scolaire. Les principaux projets réalisés sont :

- Remplacement des portes extérieures des entrées principales à l'école Paul-Hubert pour 150 000 \$;
- Réfections de stationnements de plusieurs écoles pour une somme de 150 000 \$.

Une somme d'environ 300 000 \$ a également été investie dans la transformation de certains immeubles, ce qui a mené à la réalisation de plusieurs petits projets.

L'opération de dépistage du radon s'est poursuivie dans tous les bâtiments de la Commission scolaire des Phares. Durant l'hiver 2013-2014, de nouveaux dosimètres ont été installés pour procéder à d'autres lectures aux endroits où les premiers résultats ont semé des doutes. Ces nouveaux résultats ont permis de confirmer la présence de radon au-dessus des concentrations limites dans certaines écoles et aussi de confirmer le respect de ces concentrations limites dans d'autres. Ainsi, la Commission scolaire a pu planifier ses interventions visant à corriger la situation là où cela était nécessaire. Des travaux de corrections sont planifiés pour l'année 2014-2015. Ils sont exécutés dans deux écoles en saison automnale et seront réalisés dans d'autres au cours de

l'été 2015. Par la suite, de nouveaux dosimètres seront installés afin de vérifier l'efficacité des travaux correctifs et le cas échéant, l'opération se terminera ainsi.

Un projet d'embellissement de la cour de l'école a été réalisé à l'école Lavoie de Saint-Eugène-de-Ladrière pour un coût de 78 000 \$. Ce projet a pu se concrétiser grâce à une aide financière du MELS, aux levées de fonds organisées par l'école, à l'important support financier de la communauté de Saint-Eugène-de-Ladrière et au budget d'immobilisation de la Commission scolaire.

Finalement, sur une note moins réjouissante, il est pertinent de souligner que la Commission scolaire a subi un sinistre non négligeable cette année dans un de ses bâtiments. Le 18 août 2013, un incendie d'origine criminelle est survenu à l'école Paul-Hubert de Rimouski. Heureusement, aucun décès ni blessé n'est à déplorer et l'excellent travail du Service de protection contre les incendies de la ville de Rimouski a permis de limiter les dégâts. Ainsi, seul le passage hors-sol qui relie l'aile D et l'aile R du bâtiment a été affecté. Les travaux de remise en état ont tout de même perturbé la circulation des usagers dans ce secteur pendant quelques mois. Les travaux de réparations ont coûté 53 000 \$.



## Rapport sur l'intimidation et la violence

En vertu de l'article 96.12 de la *Loi sur l'instruction publique*, les directions d'établissements se doivent de transmettre au directeur général de la Commission scolaire, au regard de chaque plainte relative à un acte d'intimidation ou de violence dont elles sont saisies, un rapport sommaire qui fait état de la nature des événements qui se sont produits et du suivi qui leur a été donné.

En 2013-2014, la Direction générale a été informée de quelques événements. Afin d'éviter une identification des élèves impliqués, les statistiques des écoles où cinq événements ou moins d'intimidation ou de violence ont été dénombrés ne sont pas décortiquées. Seul le nombre d'événements est présenté compte tenu des indications de fréquence qui ne sont pas significatives.

Établissements	1	2	3	4	5
des Hauts-Plateaux			X		
de l'Écho-des-Montagnes	X				
des Alizés		X			
de l'Aquarelle				X	
des Bois-et-Marées	X				

Dans le cas où plus de cinq événements sont recensés, ceux-ci sont ventilés selon la fréquence de chaque type d'acte relevé. Les événements sont catégorisés selon qu'ils relèvent de l'intimidation, de la violence ou encore d'une conjugaison des deux. L'article 13 de la *Loi sur l'instruction publique* définit le terme intimidation de la manière suivante :

*tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.*

Le même article définit le terme violence comme étant :

*toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.*

École	Nombre d'événements	Intimidation	Violence	Intimidation et violence
Paul-Hubert	21	8	11	2

La Commission scolaire des Phares a à cœur d'assurer un environnement d'apprentissage sain et sécuritaire à ses élèves. Tel que mentionné précédemment, le travail se poursuit à l'égard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et divers outils sont mis à la disposition du personnel qui bénéficie également de formation en ce sens.

## Gestion des plaintes

En 2013-2014, le Secrétariat général a reçu et traité 11 plaintes formelles en vertu du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*.

Afin de préserver la confidentialité des dossiers, le tableau synthèse suivant est présenté.

Date	Type de plainte	Ordre d'enseignement	Conclusion
<b>Novembre 2013</b>	Insatisfaction quant à l'application des règles de conduite dans le cadre d'une entente de réintégration.	Primaire	Rencontre de médiation. Plainte non fondée, mais recommandations concernant la chaîne de communication lorsque plusieurs établissements et partenaires sont impliqués. Parent satisfait à la suite de la rencontre.
<b>Janvier 2014</b>	Insatisfaction concernant certaines interventions du personnel.	Éducation des adultes	Plaignant invité à discuter avec la direction afin de respecter les diverses étapes du processus. Dossier réglé par la direction. (Plainte non fondée)
<b>Janvier 2014</b>	Insatisfaction des interventions d'un membre de la direction en lien avec les règles de conduite.	Secondaire	Rencontre de médiation. Clarification des rôles et du fonctionnement de l'école. Parents satisfaits à la suite de la rencontre.
<b>Février 2014</b>	Insatisfaction quant à l'application des règles de fonctionnement du centre (consommation de breuvages en classe) (4 plaintes distinctes)	Éducation des adultes	Plaintes non fondées. Règles de fonctionnement ayant été dûment approuvées par le conseil d'établissement. Application juste des règles de fonctionnement.
<b>Mai 2014</b>	Insatisfaction concernant la décision de retourner un élève à son école de quartier en raison de la capacité d'accueil physique atteinte.	Primaire	Règlement à l'amiable.
<b>Mai 2014</b>	Refus d'autoriser un stage.	Formation professionnelle	Règlement à l'amiable à la suite d'une rencontre entre l'élève et la direction de l'établissement.
<b>Juin 2014</b>	Insatisfaction concernant le suivi donné à la suite d'un incident survenu à un élève.	Secondaire	Règlement à l'amiable à la suite d'une rencontre avec le parent. Recommandations.
<b>Juin 2014</b>	Insatisfaction concernant l'intervention de la direction d'établissement.	Primaire	Règlement à l'amiable à la suite d'une rencontre avec le parent.

Dans tous les cas, la possibilité de faire appel au protecteur de l'élève a été offerte au plaignant et les recommandations ont permis d'améliorer les services.

## ***Rapport de la protectrice de l'élève***

En présentant mon rapport après la première année d'exercice, j'aimerais remercier le conseil des commissaires de l'honneur de m'avoir choisi comme protectrice de l'élève pour la Commission scolaire des Phares.

En tant que protectrice de l'élève, j'ai eu le plaisir d'apprendre que mes responsabilités venaient compléter les pratiques proactives de résolution de conflits, déjà établies à la Commission scolaire.

Ce rapport couvre l'année scolaire 2013-2014. Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 6 janvier 2014, M. Maurice Vinet agissait comme protecteur de l'élève. J'ai amorcé mon mandat le 6 janvier 2014.

### ***Le processus de traitement des plaintes***

Comme le prévoit le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulé par les élèves ou leurs parents*, le processus afférent au traitement des plaintes est le suivant :

1. Démarches initiales auprès des intervenants d'une unité administrative;
2. Plainte auprès du responsable de l'examen des plaintes;
3. Plainte auprès du protecteur de l'élève.

Le protecteur de l'élève reçoit et examine une plainte lorsque le plaignant est insatisfait de son examen par le responsable de l'examen des plaintes ou du résultat de cet examen.

Il statue sur le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, propose au conseil des commissaires les correctifs qu'il juge appropriés.

Le protecteur de l'élève intervient lorsque le plaignant a épuisé les autres recours prévus par la procédure d'examen des plaintes du présent règlement.

Le protecteur de l'élève intervient aussi à la demande du plaignant à défaut par le responsable de l'examen des plaintes de communiquer sa décision sur le bien-fondé de la plainte dans le délai prévu au présent règlement ou à défaut par la direction de l'unité administrative concernée ou le responsable de dossier, le cas échéant, d'apporter les mesures correctives proposées par le responsable de l'examen des plaintes.

Le protecteur de l'élève peut également se saisir d'une plainte à toute étape de la procédure d'examen de la plainte lorsqu'il estime que son intervention est nécessaire afin d'éviter que le plaignant ne subisse un préjudice.

### ***Une vue d'ensemble des dossiers soumis en 2013-2014***

Aucune plainte relative à une décision retenue par le conseil des commissaires ou à la suite du traitement d'une plainte par la responsable de la gestion de plaintes n'a été soumise au protecteur de l'élève. Quelques questions, qui sont énumérées dans le tableau suivant, ont été rapportées au protecteur de l'élève et traitées par les autorités de l'école.

Date	Nature	Établissement / école
15 janvier 2014	Renseignement	École secondaire
13 mai 2014	Renseignement	École primaire
15 mai 2014	Renseignement	École primaire

### *Observations*

Une révision des contacts faits par les parents et les élèves avec le protecteur de l'élève indique qu'ils ont tendance à approcher automatiquement le protecteur de l'élève pour se confier et demander conseil sur des situations qui les préoccupent.

Ceci pourrait indiquer que les demandeurs présument qu'en alertant le protecteur de l'élève, la préoccupation, l'appel ou la plainte seront portés au prochain niveau par le protecteur de l'élève laquelle a un statut d'intervenante neutre et indépendante.

Comme le savent les membres de la Commission, le modèle adopté par le règlement est fondé sur la poursuite active d'une plainte par le demandeur et le rôle central que joue la responsable de la gestion des plaintes est primordial.

Étant entendu que la Commission scolaire maintienne un modèle proactif et sensible de réponses aux plaintes qui soit efficace, l'existence du protecteur de l'élève est un atout, il aide à rehausser les pratiques et politiques existantes.

Le fait qu'aucune plainte n'ait été portée à l'attention du protecteur de l'élève durant cette année, prouve que la Commission scolaire se porte bien et que les parents d'élèves et les élèves entre autres sont satisfaits des démarches amorcées.

Adrienne N'gue  
 Protectrice de l'élève  
 30 juin 2014



Ce document est une réalisation des Services du secrétariat général de la Commission scolaire des Phares. Les photographies proviennent de la Commission scolaire des Phares et de banques d'images libres de droits (Microsoft Office, Stockvault<sup>3</sup> et Startup stock photos<sup>4</sup>).

**Coordination :**

Suzie Pelletier, directrice par intérim (jusqu'au 19 décembre 2014)

Rémi Lavoie, directeur par intérim (à compter du 5 janvier 2015)

**Secrétaire à la rédaction :**

Marjorie Fortin, secrétaire de gestion

Services du secrétariat général

**Révision linguistique :**

Josée Fournier, secrétaire de gestion

Direction générale

La direction des Services du secrétariat général remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport.

**Commission scolaire des Phares**

435, avenue Rouleau

Rimouski (Québec) G5L 8V4

Téléphone : 418 723-5927

Télécopieur : 418 724-3350

Site Internet : [www.csphares.qc.ca](http://www.csphares.qc.ca)

---

<sup>3</sup> [www.stockvault.net](http://www.stockvault.net)

<sup>4</sup> <http://startupstockphotos.com>

